



Ordre
des ingénieurs
forestiers
du Québec

> **Référentiel des compétences** des ingénieurs forestiers

Révisé en janvier 2018



Ce document a été réalisé en 2013 et révisé en 2018 par Germain Paré, ing.f. sous la coordination du comité d'admission composé de :

Pierre Breton, ing.f.

Yvette Jean, ing.f.

Martin-Claude Ngueho Yemele, ing.f.

Germain Paré, ing.f.

Jean-Claude Ruel, ing.f.

A également collaboré au contenu :

Marielle Coulombe, ing.f.

Révision linguistique :

Sylvie Vallée

Conception graphique de la couverture et du contenu :

Tommy Ferland, La Fabrik

Dépôt légal 3^e trimestre 2018

Bibliothèque nationale du Québec



Ordre
des ingénieurs
forestiers
du Québec

Ordre des ingénieurs forestiers du Québec

2750, rue Einstein, bureau 110

Québec (Québec) G1P 4R1

Tél. : 418-650-2411

oifq@oifq.com

oifq.com

> TABLE DES MATIÈRES

Introduction	4
LES COMPÉTENCES PROFESSIONNELLES	6
LES COMPÉTENCES FONCTIONNELLES	8
Secteur Forêt	
Secteur Génie du bois	
LES COMPÉTENCES CONTEXTUELLES	10
Secteur Forêt	
Secteur Génie du bois	
ANNEXES	
Annexe I : Taxonomie de Bloom	13
Annexe II : Verbes d'action selon le niveau d'apprentissage	14
Annexe III : Quelques définitions de verbes utilisés	15

> INTRODUCTION

Le système professionnel québécois est unique. Il confère aux ordres professionnels dont l'Ordre des ingénieurs forestiers du Québec (OIFQ) la mission de protéger le public. Pour ce faire, il doit s'assurer de la compétence de ses membres, notamment lorsqu'il octroie un permis de pratique.

Selon la Loi sur les ingénieurs forestiers (RLRQ, c. I-10), seul l'ingénieur forestier est habilité à poser certains actes professionnels¹. L'exercice du génie forestier comporte plusieurs domaines d'activité touchant la connaissance de la forêt et de ses ressources, leur aménagement, leur exploitation ainsi que l'application des sciences du génie forestier à l'utilisation économique des bois. De plus, avec l'évolution de la société et de ses attentes vis-à-vis la forêt, la pratique professionnelle des ingénieurs forestiers a grandement évolué et s'est complexifiée au fil des années.

Un ingénieur forestier exerce rarement sinon jamais sa profession dans tous les domaines identifiés. La Loi délimite le champ de pratique exclusif de l'ingénieur forestier, mais cette définition n'implique pas forcément que « chaque ingénieur forestier » soit compétent dans l'ensemble du champ de pratique. En effet, le champ de pratique du génie forestier est très vaste et très complexe du simple fait de la grande variété des espèces, des écosystèmes, des activités humaines, des ressources et des valeurs qui y sont rattachées. Ainsi, l'ingénieur forestier concentre généralement sa pratique dans un ou quelques-uns de ces domaines. Par contre, tout ingénieur forestier doit, à la base, posséder un ensemble suffisant de compétences pour exercer adéquatement sa profession.

La formation a également évolué et plusieurs programmes universitaires donnent accès à la profession d'ingénieur forestier.

L'admission à l'OIFQ et à la pratique n'est cependant pas limitée à la réussite de formations universitaires prédéfinies. Les ententes visant l'agrément de programmes universitaires hors Québec, les ententes de mobilité de la main-d'œuvre entre gouvernements et celles de reconnaissance mutuelle entre organisations sont d'autres voies d'accès à l'OIFQ. De plus, l'Office des professions du Québec recommande aux ordres professionnels d'offrir l'accès sur la base de la reconnaissance des compétences d'une personne, peu importe l'endroit ou la forme sous laquelle ces compétences ont été acquises. C'est dans ce contexte que l'OIFQ a élaboré le Référentiel des compétences des ingénieurs forestiers.

Le Référentiel des compétences des ingénieurs forestiers de l'OIFQ propose une description exhaustive de l'ensemble des compétences qui caractérisent l'exercice de la profession d'ingénieur forestier et qui en déterminent la spécificité. Bien qu'écrites en termes généraux, les compétences doivent être adaptées au contexte et à la situation du Québec.

Il est reconnu que les compétences d'un professionnel évoluent au fil du temps à mesure qu'il acquiert de l'expérience et se spécialise au cours de sa carrière. Le Référentiel des compétences propose une vision complète de l'ensemble des compétences caractérisant la profession, sans référence à une quelconque étape du cheminement d'un professionnel. Les outils et les processus d'évaluation des candidatures, tels que développés par l'Ordre, permettront de définir les niveaux minimum requis pour avoir accès au permis d'exercice.

La compétence peut être définie comme un savoir-agir complexe prenant appui sur la mobilisation et la combinaison efficaces de ressources internes ou

¹ « l'expression "ingénieur forestier" signifie une personne exerçant les fonctions d'ingénieur et compétente à donner des conseils sur ou à surveiller, exécuter ou diriger l'exécution de tous les travaux suivants : l'inventaire, la classification et l'évaluation du fonds et de la superficie des forêts, la préparation des cartes et plans topographiques des forêts, l'aménagement, l'entretien, la conservation, la coupe, le reboisement, la protection des bois, des forêts, la sylviculture; la photogrammétrie forestière; l'exploitation, la vidange des bois, l'exploitation des forêts et autres ressources forestières; l'application des sciences du génie forestier à l'utilisation économique des bois; la préparation des cartes, devis, cahiers de charge, rapports et procès-verbaux se rapportant à l'aménagement de la forêt; tous les travaux de génie se rapportant à l'accomplissement des fins précitées et la préparation des plans relatifs à ces travaux. » (Article 2 (4o) de la Loi sur les ingénieurs forestier, RLRQ, c. I-10)

externes à l'intérieur d'une famille de situations². Cette définition est semblable à celle du MEQ (2001) qui définit la compétence comme étant un savoir-agir fondé sur la mobilisation et l'utilisation d'un ensemble de ressources³. Les apprentissages qui mènent au développement d'une compétence sont très nombreux et son acquisition progressive s'étale dans le temps⁴.

L'ingénieur forestier compétent maîtrise les connaissances appropriées à l'exercice de sa profession. Sa compétence s'exprime par l'application des principes de la science, mais elle implique aussi le jugement pratique et l'habileté à utiliser les connaissances acquises de façon rigoureuse. Il tient compte de la pratique reconnue du génie forestier dans l'exercice de sa profession, en termes de savoir, de savoir-être et de savoir-faire.⁵

Le référentiel constitue le cadre de référence regroupant les compétences nécessaires à la profession et essentielles à son exercice. Chaque compétence est définie par un ensemble d'éléments de compétence qui globalement permettent de démontrer la compétence. Chaque compétence et élément de compétence est défini par un verbe d'action qui indique le niveau de maîtrise recherché. Les niveaux sont définis selon la taxonomie de Bloom (modifiée) présentée en annexe.

Les compétences se déclinent en compétences professionnelles, compétences fonctionnelles et compétences contextuelles. Chaque compétence est ensuite précisée par des éléments de compétence. Ces éléments de compétences permettent d'évaluer le niveau de maîtrise de la compétence.

²Tardif, J. (2006). L'évaluation des compétences. Documenter le parcours de développement. Montréal : Les Éditions de la Chenelière. (cité dans : Fontaine, France et Bernard, Huguette 2010).

³Fontaine, France et Bernard, Huguette 2010 Reconnaissance des compétences développées par l'expérience professionnelle – document de soutien à la réflexion des ordres professionnels. 110 p. Conseil interprofessionnel du Québec février 2010).

⁴LES ORIENTATIONS ET LES COMPÉTENCES PROFESSIONNELLES, Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport

⁵Guide de pratique professionnelle, OIFQ

LES COMPÉTENCES PROFESSIONNELLES

CES COMPÉTENCES SONT GÉNÉRALEMENT COMMUNES À TOUS LES PROFESSIONNELS.

Globalement, la compétence professionnelle est la capacité de concevoir et d'agir avec efficacité, de manière opportune et éthique dans le but de répondre à des situations professionnelles complexes en mobilisant ses propres ressources et celles de son environnement. Les compétences professionnelles se mesurent par la capacité à utiliser avec habileté ses connaissances, par la capacité à bien administrer sa pratique, par la capacité à juger les limites de sa compétence et d'en informer ses clients, par la capacité à élaborer ses dossiers et à mener à bonne fin ses mandats ainsi que par ses capacités intellectuelles, émotives et physiques.⁶

Les ingénieurs forestiers doivent démontrer toutes les compétences professionnelles.

CP1

Démontrer des connaissances fondamentales pour la pratique de la foresterie dans les domaines social et scientifique

- a) Démontrer des connaissances de niveau d'entrée à l'université au Québec en sciences (ex. : chimie, physique, géologie, géographie, biologie, mathématiques, statistiques) et en sciences humaines (ex. : économie, philosophie, histoire, littérature, sociologie, politique)
- b) Démontrer des connaissances générales de 1^{er} cycle universitaire au Québec (ex. : langues, sociologie, art, géographie, etc.)

CP2

Communiquer de façon efficace

- a) Identifier les objectifs poursuivis (informer, convaincre, influencer ou négocier), les valeurs, les attentes et les particularités des auditoires
- b) Communiquer verbalement de façon claire
- c) Rédiger des conseils, des avis, des études ou des rapports clairs et structurés répondant aux attentes des clients
- d) Effectuer des présentations
- e) Vulgariser de l'information complexe
- f) S'assurer de la qualité de la langue parlée et écrite
- g) Utiliser adéquatement la terminologie du génie forestier

CP3

Effectuer des activités de gestion

- a) Identifier les objectifs et les cibles d'un projet selon les attentes, les besoins et les enjeux
- b) Déterminer les ressources humaines, matérielles et financières pour réaliser un projet
- c) Établir et optimiser les calendriers de réalisation et en assurer le suivi
- d) Négocier, rédiger et évaluer des offres ou des ententes de services professionnels
- e) Diriger les ressources humaines, les informer et les former sur les pratiques, les procédés et les méthodes de travail
- f) Mettre en œuvre les politiques relatives à la santé et la sécurité au travail
- g) Concevoir et utiliser des programmes et des activités d'assurance qualité ou d'amélioration continue
- h) Analyser la productivité et l'efficacité
- i) Analyser et rédiger des plans d'affaires et des états financiers
- j) Appliquer les normes de tenue de dossiers, de sécurité et d'archivage des documents

⁶Cette définition de la compétence professionnelle est utilisée par le Forum de l'inspection professionnelle du Conseil interprofessionnel du Québec.

CP4

Tenir à jour et développer ses compétences

- a) Établir, développer et maintenir un réseau de contacts professionnels
- b) Assurer une veille technologique
- c) Mettre à jour ses connaissances et être à l'affût des développements et de l'évolution de sa profession par la participation à des activités de formation reconnues
- d) Inscrire sa pratique professionnelle dans un processus d'amélioration continue

CP5

Connaître et appliquer le cadre législatif et réglementaire

- a) Connaître et appliquer les lois, règlements, politiques et normes en vigueur au Québec
- b) Participer à leur élaboration

CP6

Connaître et appliquer les règles d'éthique et de déontologie

- a) Connaître les notions d'éthique et de déontologie
- b) Connaître les rôles et le fonctionnement des organismes chargés d'encadrer la pratique professionnelle
- c) Connaître et comprendre le Code de déontologie de l'OIFQ

CP7

Faire preuve de capacité d'analyse, de raisonnement critique et de leadership

- a) Identifier, analyser et formuler des solutions à des problèmes complexes (argumentations logiques soutenues par des données et des analyses)
- b) Concevoir et évaluer les solutions possibles en tenant compte des impacts (aspects santé, sécurité, légal et réglementaire, économique, environnemental et social)
- c) Diriger, organiser ou participer au travail dans un contexte multidisciplinaire
- d) Mobiliser différents intervenants et utiliser des méthodes de résolution de conflits au besoin
- e) Gérer des réunions efficacement
- f) Écouter et tenir compte des points de vue des autres.

> LES COMPÉTENCES FONCTIONNELLES

Les compétences fonctionnelles reposent essentiellement sur les connaissances propres à la pratique du génie forestier. Elles se basent sur les différents acquis, soit les connaissances, les habiletés, les attitudes, les comportements requis et pertinents à l'exercice de la profession.

Les compétences fonctionnelles permettent entre autres aux ingénieurs forestiers d'avoir un vocabulaire et une connaissance communs sur les concepts et des enjeux propres au secteur forestier, peu importe le domaine où ils exercent. Toutefois, le niveau des compétences peut varier suivant le domaine du génie forestier où œuvre le professionnel.

Les ingénieurs forestiers doivent démontrer toutes les compétences fonctionnelles, mais le niveau de compétence nécessaire pour accéder à la profession peut varier selon le domaine de travail. De plus, compte tenu des différences importantes, tant au niveau de la formation que des compétences nécessaires, l'OIFQ distingue les ingénieurs forestiers œuvrant dans le secteur de la Forêt (ingénieur forestier œuvrant principalement à l'aménagement, la gestion, la conservation des forêts ainsi que les opérations forestières) et ceux œuvrant dans le secteur du Génie du bois (ingénieur forestier œuvrant principalement en usine pour la transformation des bois). Une liste de compétences est établie pour chacun de ces secteurs.

**ELLES
DISTINGUENT
L'INGÉNIEUR
FORESTIER DES
AUTRES
PROFESSIONNELS.**

SECTEUR FORÊT

CF1

Connaître le milieu forestier québécois et ses ressources

- a) Connaître les sols forestiers et leur classification
- b) Connaître l'anatomie, la morphologie et la physiologie des végétaux, particulièrement des arbres
- c) Connaître les arbres (essences) et la végétation forestière (plantes indicatrices)
- d) Connaître les communautés végétales, les régions écologiques et les systèmes de classification
- e) Connaître la dynamique des communautés forestières
- f) Connaître les ressources fauniques, environnementales et récréatives
- g) Connaître les propriétés et utilisations des bois.

CF2

Situer le secteur forestier québécois, ses intervenants et ses composantes

- a) Connaître les intervenants, incluant les Premières Nations, et les rôles des organisations et organismes présents dans le secteur
- b) Connaître le contexte forestier québécois (tenure, usages, fonctions et produits)
- c) Situer ses problématiques et ses enjeux
- d) Situer le secteur forestier dans les contextes microéconomique et macroéconomique.

FORÊT

CF3

Situer la forêt dans une perspective de développement durable

- a) Décrire les principes et les finalités de l'aménagement des forêts et de la sylviculture
- b) Décrire les stress environnementaux et anthropiques et leurs impacts sur les forêts et sur leurs ressources
- c) Décrire les impacts des changements climatiques sur les forêts
- d) Connaître les notions de biodiversité au niveau spatial et temporel
- e) Situer l'aménagement forestier dans un contexte de développement durable
- f) Connaître les principes et les principaux systèmes de certification forestière.

CF4

Utiliser les imageries, plans, dessins ou autres schémas techniques

- a) Interpréter et utiliser des images numériques, des photos aériennes, et des cartes forestières
- b) Interpréter et concevoir des plans et des dessins techniques.

CF5

Utiliser les sciences et les technologies appropriées

- a) Connaître et utiliser les mathématiques, les statistiques et la modélisation
- b) Connaître et utiliser des outils informatiques et spécialisés
- c) Connaître et appliquer les principes des sciences naturelles et physiques.

GÉNIE DU BOIS

CF1

Connaître les bois et leurs utilisations

- a) Connaître les arbres (essences) utilisés au Québec
- b) Connaître l'anatomie, la morphologie et la physiologie des arbres
- c) Connaître les propriétés physiques, chimiques et mécaniques des bois
- d) Connaître les utilisations des bois, première et deuxième transformation
- e) Connaître les procédés de transformation (sciage, séchage, déroulage, préservation, etc.) et utilisations des fibres cellulosiques.

CF2

Situer le secteur de la transformation des bois au Québec, ses intervenants et ses composantes

- a) Connaître les intervenants et les rôles des organisations et organismes présents dans le secteur
- b) Connaître le contexte de la transformation des bois au Québec
- c) Situer ses problématiques et ses enjeux
- d) Situer le secteur forestier dans les contextes microéconomique et macroéconomique.

CF3

Utiliser les imageries, plans, dessins ou autres schémas techniques

- a) Interpréter et utiliser des images numériques
- b) Interpréter et concevoir des plans et des dessins techniques

CF4

Utiliser les sciences et les technologies appropriées

- a) Connaître et utiliser les mathématiques, les statistiques et la modélisation propres à la transformation des bois
- b) Connaître et utiliser des outils informatiques et spécialisés
- c) Connaître et appliquer les principes des sciences naturelles et physiques

LES COMPÉTENCES CONTEXTUELLES

Les compétences contextuelles sont définies en fonction de domaines d'activités circonscrits, domaines d'activités relevant du champ de pratique réservé aux ingénieurs forestiers. Elles prennent en considération le contexte, les pratiques, les principes et les savoirs qui régissent l'exercice professionnel dans ce domaine.

Selon la formation et l'expérience, les ingénieurs forestiers doivent posséder une ou plusieurs compétences contextuelles. Ici aussi, l'OIFQ distingue les ingénieurs forestiers œuvrant dans le secteur de la Forêt et ceux œuvrant dans le secteur du Génie du bois. Une liste de compétences est établie pour chacun de ces secteurs.

**LES COMPÉTENCES
CONTEXTUELLES
RÉFÈRENT À UNE
CERTAINE SPÉCIFICITÉ
DES SAVOIR-FAIRE ET
DES SAVOIR-AGIR
LIÉS À UN DOMAINE
D'ACTIVITÉ.**

SECTEUR FORÊT

CC1

Concevoir et gérer des projets d'inventaire et de cartographie de la forêt et de ses ressources

- a) Connaître les méthodes d'inventaire et de cartographie
- b) Concevoir les plans de sondage selon les objectifs visés
- c) Réaliser les travaux en utilisant les techniques et outils spécialisés (photos numériques, images satellitaires, photo-interprétation, outils informatiques, etc.) propres aux inventaires et à la cartographie
- d) Produire les cartes et rapports appropriés

CC2

Concevoir et gérer des projets d'évaluation financière d'un arbre ou d'une forêt

- a) Connaître les méthodes d'évaluation forestière
- b) Concevoir les plans de sondage et déterminer les données nécessaires pour l'évaluation forestière selon les objectifs
- c) Réaliser les travaux en utilisant les techniques et outils spécialisés propres à l'évaluation forestière
- d) Produire les rapports d'évaluation appropriés.

CC3

Concevoir et gérer des projets d'évaluation des potentiels

- a) Connaître les méthodes d'évaluation des potentiels (ex. : calcul de la possibilité)
- b) Concevoir les plans d'évaluation et déterminer les données nécessaires selon les objectifs visés
- c) Réaliser l'évaluation en utilisant des méthodes, des techniques, des outils, des grilles, etc., reconnus pour l'évaluation des potentiels selon les ressources à évaluer
- d) Produire les rapports appropriés (ex. : calcul de possibilité forestière).

CC4

Concevoir des prescriptions sylvicoles

- a) Identifier les attentes et les objectifs visés (récolte, conservation, protection, amélioration de l'ensemble des ressources...)
- b) Concevoir et documenter des scénarios d'action selon l'état de l'arbre, de la forêt et des ressources du milieu et de leur évolution probable
- c) Rédiger les prescriptions sylvicoles de façon appropriée.

CC5

Planifier la mise en valeur des ressources forestières

- a) Identifier les objectifs, les priorités et les compromis d'usage selon le territoire
- b) Déterminer les informations nécessaires selon les niveaux de planification en cause (ex. : tactique vs stratégique, local vs régional, court terme vs long terme)
- c) Concevoir les plans d'aménagement et les plans d'intervention
- d) Rédiger les rapports appropriés.

CC6

Planifier et gérer des opérations en forêt

- a) Concevoir des plans et devis, gérer, superviser et réaliser des opérations :
 1. d'infrastructures (routes, chemins, camps, ponts, ponceaux et autres)
 2. de sylviculture (dégagement, éclaircie, plantation, etc.)
 3. de récolte (matière ligneuse et autres ressources)
 4. de transport
 5. de conservation et protection (évaluation des risques, surveillance, prévention, intervention, etc.)
- b) Analyser la conformité des travaux réalisés par rapport à la planification, apporter des correctifs si nécessaire et produire les rapports appropriés.

CC7

Planifier et gérer l'aménagement d'arbres et de boisés en milieu urbain et périurbain

- a) Connaître les différents intérêts et les valeurs associées aux arbres et forêts en milieu urbain et périurbain
- b) Concevoir des stratégies et des actions répondant aux attentes des populations urbaines
- c) Concevoir des plans d'aménagement et des plans d'opération pour des forêts ou boisés en milieu urbain et périurbain
- d) Établir des diagnostics et formuler des prescriptions pour des arbres en milieu urbain
- e) Mettre en œuvre des plans, évaluer les résultats et produire les rapports appropriés.

GÉNIE DU BOIS

CC1

Concevoir et gérer des projets relatifs à la transformation

- a) Caractériser les ressources en termes d'attributs et propriétés
- b) Contrôler la qualité des approvisionnements en matière première des usines de transformation
- c) Concevoir, contrôler et optimiser des procédés de transformation
- d) Gérer une chaîne de production d'une usine de transformation du bois
- e) Concevoir et réaliser des projets de mise en production, de modification ou de modernisation d'usines de transformation du bois
- f) Déterminer et implanter des mesures de contrôle ou d'amélioration continue.

CC2

Développer des produits à valeur ajoutée et des ouvrages d'ingénierie en bois

- a) Concevoir, contrôler et optimiser des procédés de fabrication de composantes de maisons usinées et de produits d'ingénierie pour la charpente lourde en bois
- b) Comprendre les concepts du bioraffinage et de la chimie verte et les appliquer à l'optimisation de la chaîne de valeur des produits de transformation (copeaux, écorces, etc.)
- c) Concevoir, contrôler et optimiser des projets de bioénergie à partir de la biomasse forestière
- d) Concevoir des ouvrages d'ingénierie en bois.

> TAXONOMIE DE BLOOM

La taxonomie de Bloom détermine des niveaux d'apprentissage scolaire. Aux fins de ce Référentiel, la taxonomie de Bloom permet d'établir un cadre aidant à déterminer ce que les candidats doivent maîtriser et à quel niveau. Les niveaux ont été adaptés et sont présentés ci-dessous, ainsi que quelques mots-clés associés à chacun :

NIVEAUX	MOTS-CLÉS
<p>La connaissance : se rappeler l'information <i>(Le sujet doit avant tout prendre connaissance de la situation)</i></p>	<p>Connaître, définir, identifier, classer <i>(Mémoire brute)</i></p>
<p>La compréhension : expliquer le sens de l'information <i>(Le sujet doit saisir la portée de la situation)</i></p>	<p>Décrire, résumer, évaluer, comprendre, situer <i>(Savoir le dire en ses propres mots)</i></p>
<p>L'application : utiliser des notions abstraites à l'intérieur de situations concrètes <i>(Le sujet doit être en mesure de tenir compte de ce qu'il a appris dans une situation et de l'appliquer à une situation différente.)</i></p>	<p>Établir, schématiser, réaliser, préparer, résoudre, utiliser <i>(Savoir appliquer les principes de base)</i></p>
<p>L'analyse : disséquer un tout en parts distinctes <i>(Le sujet acquiert de l'information additionnelle sur la situation et commence à considérer les différentes parties formant l'ensemble de l'information.)</i></p>	<p>Cerner, déterminer, différencier, distinguer, choisir, comparer <i>(Fractionner)</i></p>
<p>La synthèse : assembler les parties pour en faire un nouveau tout cohérent <i>(Le sujet doit avoir la capacité de rassembler l'information de façon à créer une nouvelle réalité plutôt que de se contenter de reproduire ce qu'il a appris.)</i></p>	<p>Créer, concevoir, planifier, organiser, produire, rédiger <i>(Créer un ensemble cohérent avec des parties distinctes)</i></p>
<p>L'évaluation : prendre position sur la valeur d'une idée, d'un objet ou d'un phénomène <i>(Le sujet est en mesure de juger l'information et de prendre ses propres décisions (bonnes ou mauvaises) en se basant sur les critères établis.)</i></p>	<p>Estimer, critiquer, évaluer, juger, soupeser, sélectionner <i>(Juger en vertu de normes)</i></p>

Réf. : Bloom, B.S. 1956. Taxonomy of educational objectives : the classification of educational goals. Hand-book 1 : Cognitive Domain. Longman, White Plains, NY.

> VERBES D'ACTION SELON LE NIVEAU D'APPRENTISSAGE

Le verbe d'action utilisé permet d'identifier le niveau d'apprentissage recherché pour chacune des compétences et éléments de compétence. La liste suivante donne des exemples de verbes d'action pour chacun des niveaux d'apprentissage.

La connaissance

- | | | | |
|--------------|---------------|-------------|---------------|
| > connaître | > définir | > étiqueter | > exposer |
| > lire | > mémoriser | > nommer | > ordonner |
| > rappeler | > reconnaître | > relater | > répertorier |
| > reproduire | > saisir | | |

La compréhension

- | | | | |
|-------------|------------|--------------|-------------|
| > choisir | > classer | > décrire | > démontrer |
| > expliquer | > exprimer | > identifier | > situer |
| > traduire | | | |

L'application

- | | | | |
|--------------|-------------|----------------|-------------------|
| > adapter | > appliquer | > choisir | > communiquer |
| > déterminer | > écrire | > effectuer | > employer |
| > établir | > exécuter | > faire preuve | > mettre en œuvre |
| > pratiquer | > procéder | > produire | > réaliser |
| > utiliser | | | |

L'analyse

- | | | | |
|---------------|---------------|------------|----------------|
| > analyser | > calculer | > comparer | > critiquer |
| > distinguer | > estimer | > examiner | > expérimenter |
| > interpréter | > questionner | > tester | |

La synthèse

- | | | | |
|--------------|-------------|--------------|-----------------|
| > assembler | > composer | > concevoir | > confectionner |
| > construire | > créer | > développer | > élaborer |
| > formuler | > organiser | > planifier | > proposer |
| > rassembler | > rédiger | > vulgariser | |

L'évaluation

- | | | | |
|-------------|--------------|-------------|--------------|
| > apprécier | > argumenter | > comparer | > considérer |
| > évaluer | > juger | > justifier | > prédire |
| > soutenir | | | |

> QUELQUES DÉFINITIONS DE VERBES UTILISÉS

VERBE	DÉFINITION
Analyser	Faire une étude approfondie d'un ensemble abstrait pour en dégager les éléments principaux
Communiquer	Faire savoir quelque chose à quelqu'un, le lui révéler, lui en donner connaissance; transmettre une information; expliquer, partager une connaissance
Concevoir	Élaborer quelque chose dans son esprit, en arranger les divers éléments, le réaliser ou le faire réaliser
Connaître	Avoir une idée précise d'un sujet, d'une chose, savoir
Démontrer	Prouver la vérité d'une proposition; prouver par un raisonnement rigoureux, d'une manière qui paraît évidente
Déterminer	Établir quelque chose, préciser, définir avec précision
Effectuer	Mener à bien, accomplir
Situer	Considérer quelqu'un, quelque chose comme un élément de tel groupe, de tel ensemble. Lui attribuer telle place ou tel rang